

ADRESSES DES COMITES CENTRAUX

(SUITE)

(Voir la deuxième page de cette couverture.)

GRÈCE. — M. Jean-A. VALAORITIS, président de la Société grecque de la Croix-Rouge, à *Athènes*.

HESSE. — M. BUCHNER, Geheimer-Ober-Konsistorialrath, président de la Société hessoise de la Croix-Rouge, à *Darmstadt*.

HONGRIE. — Direction de la Société hongroise de la Croix-Rouge, Place de la Parade, 1, à *Budapest I*.

ITALIE. — Présidence de la Croix-Rouge italienne, à *Rome*.

JAPON. — Société japonaise de la Croix-Rouge, à *Tokio*.

MONTÈNEGRO. — Mgr MITROFAN, archevêque métropolitain, président de la Société monténégrine de la Croix-Rouge, à *Cettigné*.

NORVÈGE. — Société norvégienne de la Croix-Rouge, à *Christiania*.

PAYS-BAS. — M. le major W.-J. VERVLOET, secrétaire, pour le Comité supérieur de la Croix-Rouge néerlandaise, Lang. Voorhout, à *La Haye*.

PÉROU. — Société péruvienne de la Croix-Rouge, à *Lima*.

PORTUGAL. — Société portugaise de la Croix-Rouge, à *Lisbonne*.

PRUSSE. — Comité central de l'association prussienne de la Croix-Rouge. Wilhelmstrasse, 73, à *Berlin*

ROUMANIE. — M. Georges Gr. CANTACUZÈNE, président de la Société roumaine de la Croix-Rouge, à *Bucharest*.

RUSSIE. — Comité central russe de la Croix-Rouge. Rue des Ingénieurs, 9, à *St-Petersbourg*.

SAXE. — M. le comte VITZTHUM, président de la Société saxonne de secours aux militaires blessés, à *Dresde*.

SERBIE. — Société serbe de la Croix-Rouge, à *Belgrade*.

SUÈDE. — Comité central de la Société suédoise de la Croix-Rouge (Svenska Föreningen Röda Korset), à *Stockholm*.

SUISSE. — M. le lieutenant-colonel Dr W. SAHLI, secrétaire de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, à *Berne*.

TURQUIE. — Société ottomane de secours aux militaires blessés, M. le général Faik Pacha del'a Sudda, *Péra, Constantinople*.

VENEZUÉLA. — Senor Presidente de la Sociedad de la Cruz-Roja venezolana, Banco Caracas, à *Caracas*.

WURTEMBERG. — Société wurtembergeoise de la Croix-Rouge, à *Stuttgart*.

SOMMAIRE

- Comité international.** — Ouvrages reçus et nouveaux. Sommaire bibliographique, 1. — Fonds Augusta. Constitution du 27 janvier 1890. Règlement pour l'emploi des revenus (122^{me} circulaire), 5. — Organisation générale et programme de la Croix-Rouge, 8. — La Croix-Rouge et la catastrophe de Messine, 8. — La lutte contre la tuberculose à l'armée (D^r FERRIÈRE), 10.
- Allemagne.** — Organisation générale des Associations allemandes de la Croix-Rouge. Convention du 27 mai 1908, 15. — Conférence des Comités des Associations allemandes, 20. — L'assemblée des chefs et médecins des colonnes sanitaires à Eisenach, 23. — Assemblée des établissements de la Croix-Rouge pour le soin des malades, 24. — L'organisation de la Croix-Rouge allemande et l'œuvre de sauvetage, 24. — Les colonnes sanitaires de la Croix-Rouge allemande (D^r FERRIÈRE), 25.
- Autriche.** — Les cinquante années de service du médecin-général Ritter von Uriel (D^r FERRIÈRE), 27.
- Bavière.** — La Société bavaroise en 1907-1908, 28.
- Congo.** — Ecole professionnelle pour infirmières à Boma, 31.
- Espagne.** — Traduction de la Convention de Genève de 1906, 32.
- Etats-Unis.** — L'abus de l'emblème de la Croix-Rouge et la lutte contre la tuberculose (D^r FERRIÈRE), 33.
- France.** — Admission des infirmières de la Société française dans les hôpitaux militaires, 35. — Sous-comité du Médoc, 36. — Chiens sanitaires (D^r FERRIÈRE), 37. — Les voitures automobiles dans le service de santé (D^r FERRIÈRE), 38. — Des moyens de signaler aux blessés l'emplacement des postes de secours (D^r FERRIÈRE), 39.
- Grèce.** — La lutte contre la tuberculose en Grèce (D^r FERRIÈRE), 43.
- Hesse.** — La Croix-Rouge hessoise depuis la guerre de 1870-1871 jusqu'en 1907, 45. — Statuts de la Croix-Rouge de Hesse (Hessischer Landesverein vom Roten Kreuz pour les soins à donner aux soldats malades ou blessés et les secours à apporter aux soldats pendant la guerre, 50).
- Italie.** — Le désastre sicilien, 57.
- Russie.** — La question de l'évacuation des blessés (F. THORMEYER), 60.
- Suisse.** — Formation du Bureau du Comité central suisse, 70. — Liste des Etats qui ont signé la Convention de Genève du 6 juillet 1906 ou qui y ont adhéré, 70.
- Turquie.** — La Société ottomane et le désastre sicilien, 72.

Le Bulletin international paraît régulièrement tous les trois mois (vers la fin des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre).

Prix, franco, pour un an et tous les pays de l'Union postale, six francs. — Prix du numéro Fr. 1,50.

S'adresser pour les abonnements, ainsi que pour toutes les publications du Comité international, à M. Paul Des Gouttes, secrétaire de la Présidence, avocat, Corratierie, 24, à Genève.

On s'abonne également auprès des Comités centraux.